



Les entreprises seront en congé
du 20 décembre au 7 janvier

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les travaux avancent bien et les entreprises respectent les délais. **La fin des travaux est toujours programmée pour fin juin 2020.**

La phase III a démarré et la commune a complété son emprunt par un montant de 450 000 €. Soit au total, **1 942 000 € sur une durée de 40 ans.**

Les travaux ont commencé il y a maintenant 10 mois. Bien que vous soyez tous favorables à ces travaux d'assainissement, les inconvénients liés à ce chantier commencent à vous peser.

Depuis l'arrivée des pluies, l'état de nos routes, déjà bien abimées, ne fait que s'aggraver. Les trous se forment de plus en plus, malgré le gravillonnage effectué, particulièrement chemin du Moulin qui reste l'axe principal de passage des camions et qui le res-

tera jusqu'à la fin du chantier (les trous ont été rebouchés avec de l'enrobé).

La semaine dernière, Suez a procédé aux branchements du nouveau réseau d'eau potable. Nous allons pouvoir, mardi 3, si le temps le permet, effectuer un nouveau gravillonnage, pour améliorer les conditions de circulation dans le village.

Les travaux sont maintenant engagés rue Henri Dupriez.

Pour rappel, la route d'Aumont ne sera rouverte que lorsque la réfection de la rue Louis Blanchet, de la route d'Apremont et de la route d'Aumont sera réalisée. Nous vous rappelons que cette route n'est pas réservée aux seuls Aumontois, mais que de nombreux véhicules venant de Creil et Chantilly l'empruntent chaque jour pour rejoindre Senlis et suite à de nombreux incidents le coordonnateur de sécurité a pris la décision de la fermer.

COMMUNICATION

Nous vous rappelons, la page Facebook de la commune

Aumont en halatte.infos qui vous informe en temps réel. De nombreuses infos sont aussi diffusées par mail, pensez à nous communiquer votre adresse mail, si cela n'est pas déjà fait. Le site Internet **aumontenhalatte.fr** reste disponible pour plus d'infos sur la commune.

NOËL DES ENFANTS

Le spectacle de Noël aura lieu **le dimanche 15 décembre à 15 h**. Bien entendu, le Père Noël sera de la fête.

ÉLECTIONS 2020

Pour pouvoir voter aux élections municipales 2020, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant **le vendredi 7 février 2020**. Pièces à fournir : justificatif de domicile, justificatif d'identité, formulaire cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (disponible sur Internet).

Mairie

1, rue Henri Dupriez
60300 Aumont-en-Halatte
Tél./Fax : 03 60 46 18 84
aumontenhalatte@sfr.fr
www.aumont-en-halatte.fr

Heures d'ouverture au public :

- Lundi 18h / 19h30
- Mercredi 9h / 11h
- Samedi 10h / 12h
(le 1^{er} et 3^e samedi du mois)

Subvention Agence de l'eau

Le Maitre d'œuvre pour « l'animation des raccordements » en domaine privé a été désigné. C'est la Sté Amodiag qui a été retenue, elle gère les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau et la validation du certificat de conformité de vos travaux.

Nous pensions que les premiers raccordements pourraient se faire avant la fin de l'année, malheureusement nous avons appris que notre dossier ne sera présenté en commission que l'année prochaine...

Nous avons demandé à l'Agence de l'eau s'il était possible de raccorder les premières maisons avant le passage en commission des dossiers, sous condition que les devis soient techniquement conformes. Elle nous a informés que cela pourra se faire dès la réception, en Mairie, de l'accusé de complétude. Nous vous tiendrons informé.

L'Agence de l'eau demande aussi une lettre d'engagement de votre part, modèle ci-joint. Merci de nous la retourner au plus vite par mail ou de la déposer directement à la Mairie.

► **Vous recevrez d'ici la fin de l'année le retour technique de votre devis**

Taxe de raccordement

Je me permets, à nouveau, de vous solliciter pour le paiement anticipé de la taxe de raccordement. En effet, l'argent sort plus vite qu'il n'entre... Je vous en remercie par avance.

Nous vous rappelons que cette taxe est exigible par logement et/ou construction et que **son montant est de 2 200 €**.

Cette taxe sera appelée sous 3 mois après votre raccordement et vous disposerez d'un délai de 2 ans, après la mise en service de chaque phase du réseau, pour vous raccorder.

► **Paiement de la taxe de raccordement par anticipation possible**

Surtaxe de l'eau

Comme annoncé, la part communale de l'eau a été revue à la baisse.

Le 14 novembre le conseil a voté une diminution de 0,50 €/m³. Elle sera de nouveau ajustée à la fin des travaux.

► **Baisse de votre facture d'eau**

Enfouissement des lignes électriques

L'enfouissement des lignes, sente du Prince et sente de la Reine, devrait démarrer début 2020, dès que les camions ne les emprunteront plus. En ce qui concerne le chemin du Moulin, nous sommes toujours en attente de la dépose des fils téléphoniques et de la fibre.

► **Enfouissement prévu début 2020**

Remise en état des rues

Nous travaillons actuellement au projet de remise en état de nos routes : la route d'Aumont sera refaite entièrement en gravillonnage et l'ensemble des rues du village sera refait en enrobé.

Seule la réfection du chemin du Moulin n'est pas encore décidée, en effet, celui-ci n'a pas de structure d'appui. Le refaire en enrobé, tel quel, risquerait d'aggraver les problèmes d'écoulement des eaux pluviales et la remise en état ne tiendrait pas dans le temps. Une étude est actuellement en cours.

► **Quasiment toutes les chaussées seront refaites en enrobé**